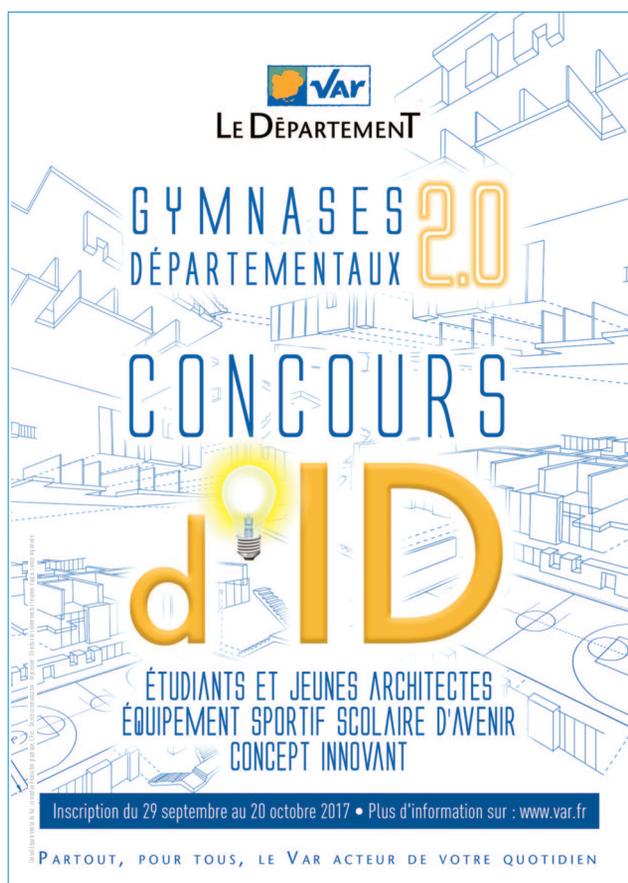




LE DÉPARTEMENT

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

COLLÈGES



CAHIER DES CHARGES

CONCOURS D'IDÉES

« GYMNASSES DÉPARTEMENTAUX 2.0 :
IMAGINER UN CONCEPT INNOVANT
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF SCOLAIRE
DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR »

Direction
de l'Architecture
et des Bâtiments
Durable

1) Rappel du contexte :

Depuis 2004, dans le cadre d'un programme de construction de gymnases le Département a réalisé 29 opérations (gymnases et salles de sport) dont 9 gymnases intégrés dans les collèges neufs pour répondre aux besoins de pratiques sportives scolaires.

Tous ces projets ont été conçus sur la base d'un programme-type, parfois complété par des aménagements répondant aux besoins spécifiques des communes notamment par des salles spécialisées ou d'autres installations, destinés à un usage particulier.

L'équipement réalisé est géré par la commune ou la communauté de communes ou d'agglomérations, ce qui permet son utilisation par les communes et les associations en dehors du temps scolaire.

Compte tenu du contexte financier tendu, mais également du souhait affirmé du Département de poursuivre la réalisation de structures sportives optimisées et répondant au mieux aux besoins en terme de pratiques des activités sportives dans le domaine scolaire, le Département a engagé la démarche dont les objectifs sont définis ci-après.

2) Attendus généraux du Département :

Le présent cahier des charges tend à définir les axes et orientations structurant une réflexion relative à la conception, à la définition de nouveau modèle d'aménagement d'espaces sportifs, répondant à la fois aux besoins fonctionnels, mais également aux préoccupations de développement durable, d'intégration architecturale et d'insertion et d'optimisation de coût de construction et d'exploitation, servis par des choix architecturaux, techniques adaptés, réfléchis et innovants.

Cet objectif s'inscrit donc dans une préoccupation conceptuelle, architecturale et technique qualitative, écartant les solutions appauvries, inadaptées à l'environnement aux pratiques et à l'accueil, mal intégrées au paysage et pouvant donc être qualifiées de low cost.

Ce un concours d'idées a pour ambition de recueillir des projets, propositions traduisant un concept innovant d'équipements sportifs départementaux :
«Gymnases Départementaux 2.0»

Il s'agit ici de proposer un nouveau concept de gymnases/halles sportives répondant tout à la fois à des objectifs de flexibilité d'usages, d'économie de conception de construction et d'exploitation, de performances environnementales et de qualité architecturale et paysagère, le tout en milieu méditerranéen.

Les projets répondront à une expression des besoins de base, correspondant à un usage cerné et rationalisé, scolaire et pourront offrir une modularité, évolutivité de conception en fonction d'une évolution des usages et des besoins différenciés et plus étendus.

Pour répondre à cette question, la base programmatique unique est ci après détaillée précisant les attendus du département. Deux localisations ont été identifiées : une dans le haut Var, une sur le littoral Varois, chacun offrant des spécificités propres avec une différenciation climatique marquée, qui devront être prises en considération dans les projections et propositions conceptuelles. En effet le travail et la réflexion seront établis sur la base programmatique unique, et intégreront 2 déclinaisons / variantes de réponse et d'adaptation du concept en fonction des 2 localisations.

Cette réflexion portera principalement sur la modularité des constructions en valorisant la mixité des pratiques sportives en intérieur et extérieur dans un souci de confort d'usage approprié au climat Méditerranéen.

Il conviendra de proposer des aménagements fonctionnels et confortables répondant spatialement et en terme d'équipements aux pratiques sportives des publics accueillis, des systèmes constructifs modulables et de matériaux innovants et durables, des équipements performants et options d'aménagements pertinents et adaptés, dans un souci d'économie de moyens de conception, de construction et de maintenance tout en répondant à des objectifs qualitatifs, performantiels et de durabilité affirmés.

La réponse ou concept sera donc décliné selon 2 variables climatiques et s'attachera à répondre au programme de base tout en rendant possible l'ajout des besoins complémentaires envisagés dans le présent cahier des charges à l'article 4. La proposition mettra en évidence d'une part en fonction des caractéristiques climatiques de la localisation, les alternatives structurelles, en terme d'équipements techniques, d'isolation par exemple, et d'autre part la modularité/extensibilité possible du concept.

3) Usage de l'équipement

3.1 Accueil d'un public de scolaire prioritairement,

- d'une part il permettra d'assurer les cours d'éducation physique et sportive du collège et devra donc se référer aux recommandations de l'éducation nationale

Il est entendu qu'en moyenne chaque élève collégien reçoit, en quatre ans, 455 heures d'Éducation Physique et Sportive.

Il peut être considéré qu'un collège accueillant 650/700 élèves (qui chacun reçoit entre 3 et 4 heures d'Éducation Physique et Sportive par semaine tout au long de l'année scolaire), compte en moyenne 5 enseignants d'EPS et donc autant de classes susceptibles de travailler en même temps.

Il apparaît donc opportun qu'une répartition des activités rendent possible le regroupement de 2 groupes (classes) à minima, voire 3 (60 à 90 élèves) dans la halle sportive.

=> possibilité d'organiser les activités sportives au sein de l'enceinte de 2/3 classes de manière concomitante, mais en intégrant qu'au total ce sont 4 à 5 classes qui doivent pouvoir accomplir leur activité sportives en même temps, dans la halle du gymnase + en extérieur (ou sur des équipements sportifs ou polyvalents autres...)

Utilisation de 8 heures à 17 heures pour les scolaires.

Pour information, le programme national d'Éducation Sportive demande d'enseigner des activités sportives et artistiques variées qui sont classées en 4 champs d'apprentissage :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée (Athlétisme,...)
- Adapter ses déplacements à des environnements variés (escalade,...)
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique (danse, acrosport, arts du cirque...)
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel (sports collectifs, sports de combat...)

L'équipement doit permettre de respecter le programme national d'éducation sportive en autonomie, sans recherche d'homologation des installations pour autant, l'objectif étant prioritairement de répondre aux pratiques sportives scolaires avec des espaces rationalisés.

3.2 Accueil du public des clubs de sport et associatifs communal

D'autre part, il sera utilisé par les différentes associations sportives de la commune/inter-communalité dans le cadre de l'ouverture de l'équipement en dehors des horaires scolaires, sur la base des conditions d'utilisation compatible avec les dispositions et aménagements nécessaires pour les activités et usages scolaires.

Possibilité d'accès indépendant et sécurisé hors temps scolaire.

Afin de répondre aux besoins de pratiques sportives dans ces 2 options d'utilisation, tous les espaces complémentaires devront être proposés, pour faciliter, accompagner ces activités. (espaces de vestiaires, sanitaires, sportifs, arbitres, gardiens, infirmerie...)

4) Caractéristiques spatiales de l'opération

À titre d'information est traduit ci-après, le tableau des surfaces d'un gymnase type génération actuelle (dit de catégorie C), qui dans le cadre du projet objet de l'appel à idées devra être examiné, rationalisé, à préciser et faire évoluer ; pour répondre aux besoins.

Un gymnase type C se traduisant par une Halle de 44x23,5 avec une hauteur sous plafond suffisante et adaptée aux pratiques scolaires (7 m voire 9 m pour le badminton) permettant notamment la pratique des sports collectifs de ballon ; (hand-ball, volley, basket.) et badminton, et d'activités gymnastique, danse, ping-pong, accueillant éventuellement un mur d'escalade en co activité des sports collectifs possible, et tribunes, salles annexes pour des pratiques sportives complémentaires (danse, judo...) et étant complété de différents espaces et locaux annexes :

vestiaires/sanitaires joueurs, vestiaires arbitres, infirmerie, locaux de maintenance, de rangement spécifique, collège et associations, chaufferie, régie matériel sportif...

Besoin de base (noyau dur du projet) :

Toutefois dans la réflexion que nous proposons, le projet devra répondre d'une part à une expression de besoin de base ou minimum, permettant la pratique sportive, en mode scolaire de collégiens selon les effectifs ci avant définis (2 à 3 classes) ainsi, la configuration de l'espace devra être adaptée aux besoins, tant en qualité, caractérisation dimensions, hauteurs, qu'en surface et équipement, aménagement, conformes aux exigences réglementaire surfaciques et ergonomiques (accessibilité notamment) et rationalisées, optimisées, et présentant une fonctionnalité idoine.

La surface au sol de l'aire de jeu minimale et adaptée sera à définir pour accueillir deux classes (60 élèves soit environ 500 m²), voire trois occasionnellement (soit 90 élèves) ou en cas d'intempérie. (correspondant à une surface d'environ 800 m² à confirmer)

Des dispositifs permettant de moduler et adapter, sous diviser l'espace, isoler les pratiques et activités, les protéger l'une de l'autre (rideaux de séparation, bruits, interférence, projectiles...) sont à prévoir.

Locaux de stockage pour le matériel sportifs, local entretien

Besoins complémentaires visant à moduler l'espace et à l'adapter à des pratiques ou à un contexte particulier à intégrer pour varier le concept.

Selon la localisation du projet, le type d'aménagements extérieurs disponibles et accessibles, la présence et l'usage possible d'autres installations sportives, les besoins et les activités peuvent faire évoluer le projet :

- dimension de la halle, hauteurs...
- aménagements de locaux de vestiaires joueurs selon existence à proximité (dans le collège contigu par exemple) ou non, d'espaces similaires, selon leur nombre, leurs surfaces, équipements,
- vestiaire arbitres ou encadrants
- sanitaires joueurs, professionnels
- infirmerie
- local maintenance.

Selon l'ouverture à des usages extérieurs, communaux, associatifs, pourront être intégrés :

- L'aménagement de tribunes en supplément.
- Hall d'entrée public, sanitaires publics

Des économies d'investissement et de fonctionnement significatives peuvent être réalisées sur les équipements de pratiques sportives quotidiennes, tout en garantissant, voire en améliorant, la fonctionnalité et la qualité environnementale de ceux-ci. La réflexion portera donc sur la rationalisation des surfaces pour rompre avec l'habitude de construire des équipements surdimensionnés et notamment par rapport aux usages et activités. Cette approche s'appuiera sur une analyse fine des besoins réels des usagers potentiels de ces espaces et l'adaptation des espaces.

Le concept répondra au programme de base, proposera une déclinaison selon la variable climatique, et intégrera les ajouts possible de besoins complémentaires programmatiques.

5) Caractéristiques techniques de l'opération :

Ce nouveau types d'équipements sportifs devra répondre à une préoccupation de réduction des coûts d'investissement et/ou de fonctionnement, ainsi que l'impact environnemental ou d'accroissement de la fonctionnalité et l'utilité sociale avec des moyens différents.

Seront étudiés et intégrés dans la réflexion, les équipements et dispositifs techniques. La Proposition s'appuiera sur des concepts alternatifs au dispositifs chauffage, ventilation traditionnels, intégrant notamment une réflexion sur les niveaux de t° attendu, ce en fonction de la localisation des sites, des caractéristiques climatiques.

La Qualité thermique "tempérée" des espaces, la ventilation, inertie des structures, seront recherchées.

Le Traitement acoustique sera abordé, en fonction des choix volumétriques, architecturaux. La qualité de l'homogénéité de l'éclairage diurne.

Compte tenu de la réflexion qui doit permettre de proposer des concept innovant pour un usage et une fonctionnalité adaptées et pertinente, toutes les formes conceptuelles pourront être proposées dès lors qu'elles répondent aux attendus de pratique des activités (halle, semi ou ouverte, dispositif chauffage limité, espaces annexes et de vestiaires douches protégées et clos...) et aux attendus réglementaires incontournables (énergétiques, confort, santé, gestion des déchets,...).

En fonction des choix structurels et d'enveloppe, les incidences en terme de réglementation thermique, confort de pratique, coût de fonctionnement, seront examinées et comparées (notamment pour des dispositifs de structures légères, membranes textiles,..) pour ne pas devenir des propositions de régression technique et qualitative.

Tous les Dispositifs énergétiques alternatifs et durables (solaires thermique, photovoltaïque,...) pourront être proposé en fonction de leur efficacité, simplicité de conception, facilité d'entretien, maîtrise de fonctionnement et pour leur valeur ajoutée (auto suffisante énergétique, partenariat techniques,...)

Le choix des matériaux, des dispositifs structurels, des modes de construction, des équipements, devra être pertinent, innovant ou traditionnel mais répondre à des attendus de rationalisation, efficacité, coût maîtrisé et optimisé, rapidité de construction, durabilité, solidité, simplicité, réduction des coûts et facilité de l'entretien,...

Le projet dans sa présentation, intégrera les aménagements extérieurs nécessaires, accès, stationnements...

Il devra répondre à toutes les réglementations techniques, accessibilité et sécuritaires en vigueur.

6) Approche estimative des concepts

Une estimation financière complètera les propositions conceptuelles. Cette évaluation des coûts intégrera les caractéristiques des ouvrages, les choix techniques, abordera les enjeux de coûts de fonctionnement et d'usage.

7) Valorisation des projets

Le Département entend pouvoir s'appuyer sur les propositions conceptuelles qui seront transmises et retenues, afin de valoriser à partir des caractéristiques développées un nouveau concept de gymnase d'avenir, et finaliser en complément la traduction d'un programme quantitatif et qualitatif détaillé et illustré.

Ce travail innovant servira de base à une définition plus adaptée, pertinente et efficiente des équipements sportifs départementaux et permettra d'apporter un regard nouveau sur leur conception et exploitation.



LE DÉPARTEMENT

POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

